

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 08 septembre 2008

- **Séance du 08 septembre 2008** Nombre de membres en exercice : 19
- **Date de la convocation 3 septembre 2008** Nombre de votants : 17
- **Date d'affichage de la convocation 3 septembre 2008** Nombre de procurations :

L'an deux mille huit, le huit septembre à 20 h 45, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le trois septembre deux mille huit, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, Maire.

Présents : FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, POUGNARD Dominique, GUIOCHON Rémy, BONNIN Stéphanie, BARBOT Patrice, Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER, BAZIREAU Jean-Jacques, BRAULT Fabrice, CHOLLET Marc, FAZILLEAU Christine, MARCHAND Bruno, POUGET Renaud, LAURENT Max, PORCHER Nadette, VIAUD Joëlle, AMICEL Pascal

Absents excusés : SABOURIN Hervé, SCHMITT Susanne **Secrétaire de séance :** Christine Baverel, secrétaire de mairie

1. Approbation du procès verbal du 08 juillet 2008

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque ; il est adopté à l'unanimité.

2. Eclairage public - Enfouissement des réseaux (opération d'investissement N° 223)

Alain Fort informe les conseillers que les devis sont maintenant fermement arrêtés aux montants suivants :

Partie réseau téléphonique		Réseau Eclairage public
Ent. BONMORT : 38 822,10 €	France Telecom : 5469,31	Ent. BONMORT : 45 739,82 €
TOTAL TELECOM : 44 291,41 €	TOTAL GENERAL : 90 031,23 €	
Subvention CGal : 7.600 €	Subvention Sorégies : 19 125 €	Coût pour la commune : 63 306,23 €

Ces travaux débuteront le 15 octobre pour se terminer le 15 décembre 2008.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **les conseillers autorisent le maire, Alain Fort, à lancer les travaux et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.**

3. Effectifs du RPI à la rentrée 2008/2009

345 élèves au total sont scolarisés sur le RPI Fors, Juscorps, St Martin de Bernegoue.

- ▶ 186 sont scolarisés à Fors,
 - ▶ 109 à St Martin de Bernegoue
 - ▶ 50 à Juscorps
- } 217 élèves sont originaires de Fors

A ce jour, 31 élèves de notre commune sont « hébergés » par d'autres communes, chiffre qui approchera des 50 à la rentrée prochaine.

Au vu de ces résultats, Alain Fort, maire, met l'accent sur la nécessité de tenir une réflexion sur l'éventualité de créer une nouvelle classe à l'école de Fors. Ce débat doit prendre en compte l'existant du RPI, se souvenir de sa création des besoins à l'époque de l'évolution démographique de notre commune.

4. TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES

Dominique Pougard expose les résultats des travaux de la commission scolaire :

4.1. GARDERIE

Ce service occupe deux personnes le matin et le soir. L'année passée se sont vendus 10 575 tickets à 1,22 €, soit un total de recettes de 12 901,5 €. L'« amende » -imposée aux parents qui dépassent régulièrement l'horaire du soir (18 h 30)- était l'année passée fixée à 5 x le coût d'une séquence (6,10 € à ce jour).

Compte tenu du fait qu'il n'y a pas eu d'investissements l'année passée, elle propose que le coût de la séquence (matin ou soir) reste à 1,22 € et que la facturation du dépassement horaire reste à 5 séquences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de ne pas augmenter le coût de la séquence garderie, soit **1,22 € pour l'année 2008-2009**,
- **de garder le principe d'une majoration** pour les parents qui prennent leurs enfants régulièrement après l'horaire prévu et **de fixer celle-ci à cinq fois le coût d'une séquence**.

4.2. ATELIERS DU MERCREDI

La moyenne des inscrits pour la première période (du 17 septembre au 22 octobre) est de 41 enfants.

Les matinées sont organisées comme suit :

Périodes	Horaires	Personnel
Accueil du matin	7h15 à 8h50	Nadine Godard
Ateliers	8h50 à 11h50	Danièle Printemps, Cathy Pommier et Maxime Brossard (Ateliers divers), Marie-Jeanne Bigrel (atelier bibliothèque), Christelle Rouillon (atelier cuisine)
Récréation	10h45 à 11h00	3 personnes en surveillance
Accueil du midi	11h50 à 12h30	Marie-Noëlle Moinard (+ M. Brossard si le nombre d'enfants le nécessite)

L'agent qui effectuait auparavant le ménage de 3 classes fera à la place le ménage des locaux occupés (salles associatives, préau, cuisine...).

Au vu du nombre d'enfants inscrits, sensiblement identique à celui prévu, la commission scolaire propose que les tarifs restent ceux donnés à titre indicatif en juillet, à savoir :

- **Ateliers** **4,50 €** par mercredi
- **Forfait Ateliers + accueil**..... **5,70 €** par mercredi
- **Absence non justifiée médicalement**..... **2,85 €** par mercredi

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2008/2009.

Il précise que l'accueil d'enfants non inscrits préalablement ne pourra se faire, sauf cas de force majeure. La décision en reviendra au maire et/ou à l'adjoite en charge des affaires scolaires, Madame Dominique Pougard.

4.3. RESTAURATION SCOLAIRE

D. Pougard présente les résultats de l'année 2007/2008 :

Rationnaire	TOTAL repas	Coût moyen de l'assiette	Prix de revient moyen par repas
Repas enfants	23 617	<u>Dépenses d'alimentation :</u> Total repas 40 893 € = 1,57 € 26 060	Dép. alimentation +charges (hors personnel) Total repas 56 091 € = 2,15 € 26 060
Repas adultes	1 935		
Repas adultes	250		
s/ total repas	25 802		
Pique-niques	258	Coût pour la municipalité : 2,15-1,56= -0,65 €/repas x 26 060 repas = -16 939 €	
Total repas + pique-niques	26 060		
Total facturé en €	40 678,42 €		
Recette moyenne par repas	1,56 €		

Compte tenu de ces résultats, et du fait que les denrées et charges (gaz notamment) ont encore augmenté depuis juin 2008, la commission scolaire propose les tarifs suivants pour l'année scolaire 2008/2009 :

Catégorie de rationnaire	Prix par repas
Enfant - Stagiaire non rémunéré	1,75 €
Pique-nique	3,00 €
Employé communal - Stagiaire rémunéré - instituteur subventionné	2,40 €
Instituteur non subventionné .	3,85 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2008/2009. Il se réserve la possibilité d'augmenter à nouveau les tarifs en cours d'année si l'augmentation des denrées et charges le nécessite.

5. Accueil des enfants en cas de grève des enseignants

Alain Fort informe l'assemblée que la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 institue un droit d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires en cas de grève : « *L'article L. 133-1 du code de l'éducation rappelle que l'obligation d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques pendant le temps scolaire incombe au premier chef à l'État. Lorsque l'enseignement est interrompu du fait d'une grève ou de l'absence imprévisible d'un enseignant, il appartient donc à l'État de mettre en place un service d'accueil des enfants concernés. En cas de grève, lorsque le nombre de personnes ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25 % des enseignants de l'école, le service d'accueil est assuré par la commune* ».

Après étude de ce dossier par la commission scolaire, il conviendra que la commune se positionne sur le service d'accueil à mettre en place.

6. Concessions au cimetière

Monsieur le maire propose au conseil municipal de revoir le prix des concessions. Il faut aussi de décider de la répartition des recettes entre la commune et le CCAS (*actuellement 2/3 commune et 1/3 CCAS*), et si la dispersion de cendres dans le *Jardin du souvenir* doit donner lieu ou non à paiement.

Il propose les tarifs suivants :

- dispersion des cendres..... gratuite
- concession temporaire gratuite
- concession trentenaire 50 € x 2 m² = **100 €**
- concession cinquantenaire 100 € x 2 m² = **200 €**
- cavurne trentenaire..... **50 €** (1 m²)
- cavurne cinquantenaire **100 €** (1 m²)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider les tarifs proposés ci-dessus, qui sont applicables à compter du 10 septembre 2008 ;
- d'attribuer la totalité des recettes des concessions au CCAS de Fors à compter du 10 septembre 2008.

7. Marché de la route des Sanguinières – nomination de la commission d'appel d'offres

Stéphane Bonnin informe l'assemblée que deux réunions sont fixées avec le maître d'œuvre : le 23 septembre à 14 h 30 pour l'ouverture des plis et le 30 septembre à 14 h 30 pour le choix de l'entreprise après analyse des offres.

Il rappelle que la CAO se compose du maire, président de droit, de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer les personnes suivantes :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Alain Fort	
Stéphane Bonnin	① Fabrice Brault
Marc Chollet	② Jean-Jacques Bazireau
Nadette Porcher	③ Stéphanie Delgutte

8. Commission des risques majeurs

Le Conseil général des Deux-Sèvres a adressé aux communes un **Plan départemental des risques majeurs** ; celui-ci est mis à disposition du public pour consultation.

Parallèlement, la commune doit élaborer son **Plan communal des risques majeurs**. Notre commune est concernée uniquement par le risque particulier « inondation » et par les risques généraux « canicule » et « alerte météo » à l'instar de toutes les communes. Renaud Pouget se propose de faire la synthèse du Plan départemental avant que soit éventuellement nommée une commission chargée de rédiger le Plan communal.

9. Journées régionales de l'arbre et de la haie 2008 – dossier de candidature

L'idée retenue le 8 juillet était de **reconstituer les alignements d'arbres des prairies communales qui sont en train de disparaître** ; projet ressortissant bien des critères de l'opération, d'autant qu'une partie du site abrite des espèces animales et végétales protégées.

Depuis le précédent conseil une commission a travaillé sur le dossier et propose :

- le renforcement des frênes têtards (remplacement des arbres morts ou malades)
- la plantation d'une haie de frênes de chaque côté de la ligne de chemin de fer

Ce projet représente la plantation de 200 frênes de diamètre 8/10 sur 40 ha ; (fournis par la sté EIVE).

Les intervenants seraient :

- **Prom'haies**, pour 3 demi-journées d'animation (2 dans les écoles et 1 sur site le jour officiel de la plantation)
- **Deux-Sèvres Nature Environnement**, pour une animation le jour officiel de la plantation

Et les partenaires pourraient être l'école primaire, l'APE, l'ACCA.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
DEVIS EIVE H.T	(19 140 €)	Subvention du conseil régional : 80 % du total H.T. du projet	15 312 €
Devis EIVE TTC	22 891 €		
Deux-Sèvres Nature Env.	300 €	Total recettes	15 312 €
Prom'haies	960 €	Reste dû	8 839 €
		Récupération TVA (16 % HT environ)	2 500 €
Total projet	24 151 €	Coût prévisionnel pour la commune	6 339 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de la commission et décide de déposer le dossier de candidature et de demande de subvention auprès du Conseil régional

10. Décision modificative n° 1 – Eclairage du stade (opération d'investissement n° 240)

Alain Fort informe les conseillers que l'opération d'investissement précitée ne dispose pas d'assez de crédits pour payer les factures en instance, à savoir 2 factures INEO de 7.284,84€ et de 177,61 €.

Il propose un virement de crédit de six mille euros de l'opération 246 « éclairage du terrain de boules » qui ne pourra être réalisée cette année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal de la commune de Fors accepte la décision modificative suivante :

Décision modificative n° 1

CRÉDITS A OUVRIR				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
21	2128	240	Eclairage du stade	+ 6.000 €
CRÉDITS A RÉDUIRE				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
23	2315	246	Eclairage du terrain de boules	- 6.000 €

11. Location de la salle polyvalente

Alain Fort expose que, lors de la location de la salle polyvalente le week-end, beaucoup de personnes souhaitent en prendre possession dès le vendredi après-midi. il convient de décider si l'on accepte de la louer, et si oui à quel tarif.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident :

- de louer la salle polyvalente le vendredi après-midi, à partir de 17 h uniquement,
- de faire payer cette location la moitié du tarif d'une journée supplémentaire, soit :
 - repas familial 15 €
 - mariage 25 €
 - chauffage 15 €
- cette location s'entend uniquement si la salle est réservée pour un week-end ou un samedi.

12. Travaux de voirie

- ▶ Des travaux de voirie (destinés à empêcher les eaux pluviales d'entrer chez les particuliers) vont être entrepris au carrefour de la route de la Chauvinière et de la rue de Maurepas. Le devis présenté par le SIVOM est 3.589 €, celui de l'entreprise ROCHE est de 2.418,31 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal de la commune de Fors accepte d'engager les travaux sur la base du devis de l'entreprise ROCHE.**

- ▶ Des travaux sur les eaux pluviales sont également engagés route des Sanguinières pour un montant de 243,89 €

13. Questions diverses

- ▶ Le CNRS propose la projection d'un film destiné à sensibiliser les exploitants agricoles et les chasseurs, ainsi que la population, sur la protection de l'outarde canepetière et des oiseaux des plaines. Le dossier sera remis à l'ACCA.
- ▶ Une nouvelle unité centrale d'un poste informatique du secrétariat de mairie a été achetée à la Camif pour 703,28 €.
- ▶ Marc Chollet signale un problème de sécurité : le matin, le bus du collège **coupe la route départementale, sans visibilité suffisante**, en sortant Route de Bel Air pour rejoindre l'Oignon ; le maire, Alain Fort, prendra contact dès le lendemain avec Monsieur Jacques Leduc du Conseil général afin de faire modifier le trajet.
- ▶ Max Laurent, fait part du dépôt de matériel sur le stade. Le maire, Alain FORT, lui signale que cette demande lui a déjà été indiquée. Il va en référer avec le personnel communal sur l'utilité sur site de ce matériel.
- ▶ Une prochaine réunion de la commission Animation aura lieu le 22 septembre à 20 h 45

**Les prochains conseils municipaux auront lieu :
les mardis 23 septembre 2008 et 07 octobre 2008 à 20 h 45**

Les conseillers,

le maire,